

Conducteur de travaux paysagers

MÉTIER (NOM + DESCRIPTIF)

Le conducteur de travaux est chargé d'organiser, conduire et contrôler plusieurs chantiers d'aménagement ou d'entretien d'espaces paysagers, de leur conception jusqu'à la livraison au client. Il est garant du respect des délais, des budgets et des règles d'hygiène et de sécurité. Il s'appuie sur les chefs d'équipe de chaque chantier et travaille avec de nombreux interlocuteurs (clients, paysagiste concepteur, fournisseurs, etc..)

Il définit les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation des chantiers, et élabore le planning des travaux. Il négocie les achats de fournitures auprès des différents fournisseurs (végétaux, matériaux). En cours de chantier, il coordonne les travaux des différentes équipes et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Le conducteur de travaux peut participer aux études de création ou d'aménagement et à la gestion technico-commerciale des chantiers et être amené à répondre aux appels d'offres.

ACCESSIBILITÉ

- Être titulaire d'un BAC+3 à 5 en TP, VRD ou espaces verts

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER :

Au sein d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité territoriale, à l'intermédiaire entre le chef d'équipes et le chef d'entreprise, le conducteur de travaux paysagers exerce des tâches qui peuvent se limiter à une stricte gestion des chantiers ou englober totalement la conception d'études. Elle se déroule en bureau et sur les chantiers. Ses déplacements sont fréquents.

EXEMPLES MÉTIERS ASSOCIÉS D'EXÉCUTION/ DE MAÎTRISE/ DE MANAGEMENT / DE GESTION

- Chef d'équipe
- Ouvrier hautement qualifié
- Paysagiste d'intérieur
- Agent d'entretien des espaces verts

EMPLOYEURS

- Structures

Ils se situent au sein :

- Des entreprises,
- Des collectivités
- Associations

SAVOIR-FAIRE :

Le conducteur de travaux paysagers organise et supervise les travaux sur plusieurs chantiers :

- Il construit le planning des travaux et prévoit les commandes auprès des fournisseurs (végétaux, constructions paysagères, équipements...).
- Il effectue l'ouverture des chantiers en donnant ses consignes et les explications nécessaires au chef de chantier ou au chef d'équipe et contrôle le déroulement des opérations (délais, qualité, sécurité...). Il dirige et coordonne l'activité des chefs de chantiers ou des chefs d'équipes .
- Il veille à la bonne utilisation du matériel et intervient pour régler les éventuelles difficultés.
- Il réceptionne les chantiers en fin de travaux.

Le conducteur de travaux participe aux études de création ou d'aménagement et à la gestion technico-commerciale des chantiers :

- Il contribue à la réalisation des études (plan d'arrosage, de plantations...). Il intervient dans les relations commerciales. Notamment lorsqu'un chantier déjà ouvert nécessite des travaux supplémentaires. Il prépare les éléments de facturation et les transmet au service administratif.
- Il analyse les données fournies par le chef de chantier ou le chef d'équipe (bilan de chantier comprenant les dates d'intervention, les produits utilisés, les heures effectuées par type de tâche...) et en dresse une synthèse.
- Il réalise le service après-vente auprès des clients et apporte des conseils sur le choix et l'entretien des végétaux.

SAVOIRS / QUALITES :

- Connaissances indispensables du secteur du paysage : végétaux, réglementation ...
- Connaissances matérielles : utilisation des engins, outillages, maintenance ...
- Expert de la communication interpersonnelle
- Management d'équipes (fédérateur, communicant)
- Management opérationnel de chantiers (planning, fournisseurs, stocks, règles de sécurité, code des marchés publics, etc.)

FORMATIONS ASSOCIÉES

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

Niveau bac + 2

BTSA aménagements paysagers

BTSA gestion forestière

Niveau bac + 3

Licence professionnelle aménagement et gestion des espaces naturels et paysagers

Niveau bac + 5

École d'ingénieurs